



Réponse du CNP MEM au livre vert sur la future politique maritime de l'Union Européenne

Préambule

Le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages marins, représentant l'ensemble des professionnels de la pêche et de l'aquaculture marine (hors conchyliculture) accueillent favorablement l'initiative de la commission européenne qui affiche l'ambition d'une politique maritime. L'échelle européenne est nécessaire pour assurer une protection efficace des eaux européennes partagées entre différents Etats membres. Il est évident que les différentes activités exercées en mer interagissent entre elles. La concurrence entre ces activités pour l'occupation de l'espace maritime est de plus en plus vive et concerne des espaces de plus en plus grands, nécessitant en cela une vision d'ensemble. Pour autant, les différentes politiques qui régissent ces activités ne bénéficient pas du même niveau d'intégration communautaire au regard du niveau de décision en vue de leur orientation et de leur gestion par les Etats membres. En effet, les orientations qui pourront être décidées dans le cadre d'une politique maritime globale n'auront pas la même force contraignante, dès lors qu'elles concerneront une activité comme la pêche qui fait l'objet d'une politique commune, ou de politiques qui relèvent essentiellement et in fine, de décisions autonomes de chacun des Etats membres (la protection de l'environnement, l'exploitation des ressources du sous-sol marin, l'aménagement des zones littorales et des mers territoriales...).

Si les professionnels tiennent à féliciter le travail de la « task force », chargée d'élaborer ce document¹ et souhaitent s'engager pour un développement durable de leurs activités, ils font remarquer qu'une politique maritime globale ne doit pas avoir pour conséquence immédiate d'encadrer davantage le secteur de pêche parce que déjà intégrée, alors qu'elle se bornera, pour d'autres secteurs liés au principe de subsidiarité, à des vœux pieux et non contraignants.. Un environnement sain et de qualité est une donnée essentielle pour garantir la pérennité de l'exploitation des entreprises. Une politique maritime européenne forte devrait permettre une meilleure articulation des politiques sectorielles et permettre une réelle concertation sur les usages du milieu marin. Cette concertation européenne est d'autant plus nécessaire que de nombreuses activités maritimes n'ont pas de frontière comme la pêche (pour exemple les permis d'extractions de granulats délivrés en Manche par le Royaume-Uni auront des conséquences importantes pour les flottilles de pêche françaises...).

¹ Le CNP MEM tient à rappeler sa contribution sur la relation pêche et environnement adressée avant la sortie du livre vert (*voir annexe 1, cette contribution a été complétée sur les sujets des relations entre le bassin versant et la zone côtière I.4 et par deux fiches thématiques sur la problématique des poissons migrateurs et sur l'engagement des professionnels de la pêche dans la dépollution des mers*).

Ce document essaie de répondre à certaines questions du livre vert et met en lumière la place que les professionnels de la pêche doivent occuper dans une politique maritime à l'échelle européenne.

Commentaires généraux

Le tourisme apparaît comme un point essentiel dans le livre vert. Les problèmes liés au tourisme sont effectivement cruciaux et son impact sur les zones littorales doit être maîtrisé. En revanche, le fait d'affirmer que l'un des objectifs de protection de l'environnement marin est de proposer une offre touristique de qualité avant même de citer le bien être et la qualité de vie sociale et économique des populations côtières elles-mêmes fait beaucoup réagir les professionnels de la mer. C'est un choix certes, mais tout est lié. Si l'on veut des zones attractives pour les touristes en respectant l'environnement côtier, il faut avant tout que les populations locales soient pleinement associées à la mise en œuvre des politiques du littoral. Et la condition première est que ces populations locales vivent dans un cadre de vie privilégié. Que veut-on faire de nos côtes, un espace de vie attractif, riche d'un tissu social dynamique ou des espaces de vie morts une partie de l'année réservé à une clientèle de luxe quelques semaines par an ? L'Union Européenne doit également affronter les contraintes de ses différentes politiques et prendre ses responsabilités notamment lorsqu'elle prône un développement du tourisme sur le littoral et une protection de l'environnement côtier (objectifs de qualité des eaux en 2015 à travers la DCE par exemple).

Par ailleurs, le CNPMM regrette que la contribution de la pêche à l'économie maritime ne soit abordée que très brièvement dans le livre vert. Outre les emplois directs (plus de 25000 marins en France) et induits (il est communément admis qu'un emploi en mer génère trois emplois à terre), la pêche contribue au dynamisme du tissu socio-économique des zones côtières. Plus généralement, pour l'ensemble des activités maritimes européennes, il convient que la commission européenne n'oublie pas les deux premiers piliers du livre vert qui sont le social et l'économie.

L'aquaculture est une activité à soutenir, elle participe également à l'économie littorale et doit s'inscrire dans une démarche de développement durable. Cependant, il n'est pas objectif de présenter l'aquaculture comme une solution à tous les problèmes de surpêche. Ces activités sont complémentaires et ne peuvent être mise en opposition. Les espèces carnivores sont très généralement élevées grâce à la maîtrise du cycle de vie complet et leur alimentation est encore tributaire des approvisionnements en poissons de pêche. Par ailleurs, la situation et les capacités de développement de l'aquaculture sont très différentes d'un état membre à l'autre et certains pays conserveront la pêche comme source importante d'approvisionnement en poissons.

Il est également important de souligner que la Commission ne tire pas suffisamment partie des conséquences des faiblesses de l'approche multilatérale qu'elle défend pour la protection de l'environnement. Il serait nécessaire que l'Union européenne défende la nécessité d'un respect, par les Etats qui exportent leurs produits de la mer dans l'Union de standards environnementaux et de gestion des pêcheries équivalents à ceux en vigueur pour les navires européens.

Le recueil des données et le contrôle sont des thèmes transversaux du livre vert. Il convient certes d'encourager une amélioration de la fiabilité des données sur les activités maritimes et la connaissance des écosystèmes marins. Cependant, certaines données sont collectées avec un objectif précis (exemple : contrôle pour les VMS des navires de pêche), ces données doivent ainsi continuer d'être utilisées dans un cadre précis. Si celles-ci peuvent être utiles pour un autre usage d'intérêt général, l'accord des pourvoyeurs de données devra être acquis

avant toute utilisation. La fiabilité et la disponibilité des données doivent en effet être améliorées dans de nombreux domaines, mais le cadre d'utilisation des données collectées doit rester défini dans un cadre adopté en concertation avec les fournisseurs de données afin d'en assurer la crédibilité.

Enfin, le livre vert ne traite pas des problèmes de la haute mer. Or l'Europe maritime a un rôle à jouer dans la gestion et la résolution de la problématique des activités en haute-mer (au-delà des Zones Economiques Exclusives des Etats) Il serait nécessaire que la Commission Européenne se fixe comme un objectif majeur de traiter du vide juridique de la haute-mer.

Propositions d'actions et contributions aux questions identifiées par la task force

1. Introduction

La finalité du livre vert est motivée par un signal d'alarme de perte accélérée de biodiversité marine. Les raisons invoquées en introduction sont notamment la pollution, les conséquences du changement climatique et une surexploitation des ressources. Concernant la surexploitation des ressources halieutiques, le danger est présent, mais pas généralisé. Les professionnels de la pêche française, pour répondre à ce danger, s'engagent pour « pêcher mieux plutôt que pêcher plus ». Leurs initiatives sont à soutenir, elles peuvent prendre diverses formes : l'amélioration de la sélectivité pour ne pêcher les poissons que lorsqu'ils sont matures et trier au fond plutôt que sur le pont pour éviter le gaspillage ; et mieux valoriser les produits par une réduction de pertes dû au traitement du produit et en valorisant les poissons qui sont aujourd'hui rejetés.

La Commission a déclaré dans ses objectifs stratégiques pour 2005-2009 le besoin de développer « une politique maritime exhaustive visant à assurer une économie maritime prospère, acceptable pour l'environnement et soutenue par l'excellence de la recherche scientifique, de la technologie et de l'innovation dans le secteur maritime. » Il convient que la recherche s'attache tout à la fois aux technologies de pointe qu'aux recherches sur l'amélioration de la connaissance de la faune et la flore marine (la systématique est une science en perte de vitesse qu'il est nécessaire de soutenir afin de connaître la diversité du vivant), ainsi qu'au fonctionnement des écosystèmes. La gestion fondée sur les écosystèmes nécessite effectivement une recherche scientifique adaptée et correspond à la demande des professionnels de la pêche. Ceux-ci demandent depuis de nombreuses années de prendre en compte, pour la gestion des pêches, l'ensemble des facteurs influençant le milieu marin (environnementaux et impact des autres usages) et les ressources halieutiques.

L'UE doit-elle avoir une politique maritime intégrée ?

Une politique maritime intégrée ne pourra être que positive pour l'ensemble des acteurs du monde maritime si elle n'oublie vraiment aucun secteur. Elle sera un gage de gestion cohérente à l'échelle européenne de ressources qui sont partagées et devra permettre le renforcement des partenariats. Une politique maritime intégrée devra fixer des objectifs à long terme, en cohérence avec les politiques sectorielles, ce qui améliorera la visibilité des entreprises, car la Politique Commune des Pêches n'est pas un modèle de stabilité juridique et économique en remettant en cause les équilibres annuels à chaque renégociation en fin d'années des TAC et QUOTAS. Mais toute politique implique un champ d'application. La création d'un espace maritime unique doit être réellement pensée. Son développement ne peut se faire qu'à travers une politique commune nouvelle. Ecarter cette hypothèse, c'est limiter d'emblée la réflexion et limiter l'impact éventuel du livre vert.

Comment l'UE peut-elle apporter une contribution aux nombreuses initiatives nationales, locales et privées qui existent déjà dans le secteur maritime ?

Les fonds structurels européens devraient pouvoir mettre à disposition des financements et faciliter l'échange d'expérience entre les entreprises.

Il convient également de poursuivre les efforts de simplification de l'environnement réglementaire afin notamment de rendre le cadre législatif plus lisible, et d'alléger la charge administrative qui pèse notamment sur les entreprises de pêche.

2. La préservation de la suprématie européenne en matière de développement durable des activités maritimes

Souligner que « le développement durable est au cœur des priorités de l'Union européenne, doit permettre le renforcement mutuel de la croissance économique, de la protection sociale et de la préservation de l'environnement », offre une définition très équilibrée du développement durable en mettant le développement économique et social au même rang que la préservation de l'environnement. Elle ne semble hélas pas assez suivie d'effets dans le reste du document. Ne pas reconnaître les enjeux et les contraintes économiques et stratégiques qui s'attachent au développement de toutes les activités maritimes européennes, dans et hors « l'espace maritime européen » limite là encore la portée de l'intention.

2.1 Une industrie maritime compétitive

Les énergies marines présentent effectivement un intérêt dans le cadre de production d'énergie durable. Il convient cependant de ne pas « foncer tête baissée » vers un développement inconsidéré de ces énergies. Ce développement doit être préparé, réfléchi et les décisions devront être concertées pour éviter que les orientations prises ne soient nuisibles à d'autres secteurs d'activité maritime comme la pêche. Les problèmes posés par le développement de ces activités concerneront non seulement le partage de l'espace mais aussi l'impact de la mise en place et des modifications engendrées par de telles infrastructures sur les écosystèmes marins.

Concernant l'aquaculture, son développement plus au large augmentera les capacités de production mais pourra également engendrer des problèmes de cohabitation avec d'autres activités qu'il faudra organiser. La recherche aquacole est à encourager, la présenter comme une alternative complète à la pêche est utopique au vu des possibilités de développement limité dans de nombreux pays européens. En outre, il ne faut pas oublier qu'un kg de poisson d'élevage nécessite de pêcher 4 à 7 kg de poisson.

Il est essentiel que la future politique maritime tienne compte du rôle central de la pêche et des autres activités économiques traditionnelles (élevages marins, conchyliculture...) dans le tissu social et économique des zones côtières. Les objectifs de développement durable dans le secteur des pêches sont nécessaires, mais ils ne pourront amener une croissance économique accrue, comme présenté dans le document, que si la période de transition nécessitant certaines restrictions pour les pêcheurs est accompagnée techniquement et financièrement. Si cet accompagnement ne se met pas en place rapidement, il existe un risque fort de perte de savoir-faire des pêcheurs européens et une perte du dynamisme du secteur.

Comment maintenir la compétitivité du secteur maritime européen tout en tenant compte des besoins spécifiques des PME ?

Quels mécanismes mettre en place pour assurer le développement durable des nouvelles activités maritimes ?

Le développement durable des nouvelles activités maritimes devra impérativement être concerté. Les objectifs devront être clairement définis et les impacts potentiels de ces activités nécessiteront des études précises.

Concernant la pêche, de nouvelles initiatives relatives aux approches techniques pour économiser de l'énergie dans la pêche ont été développées depuis un peu de plus d'un an. Ces économies contribueront à garantir la compétitivité et la rentabilité des flottes de pêche. Un

atelier de travail a été organisé en décembre 2006 conjointement entre la Direction des Pêches Maritimes du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, l'IFREMER et le CNPMM. Diverses solutions techniques ont été discutées à court, moyen et long terme. Ces solutions passent par une réflexion sur la construction des navires, sur les pratiques de pêche, sur l'engin, sur les carburants alternatifs. L'atelier a privilégié une réflexion « intra-métiers » de court à moyen terme, centré sur la revue des améliorations possibles et l'estimation de leurs coûts. Les réflexions devront ensuite être élargies dans un cadre « supra-métiers ». Un projet de programme opérationnel a été dressé, celui-ci indique l'ensemble des propositions techniques et leurs perspectives de développement identifiées. L'union européenne pourrait soutenir ces initiatives. L'ensemble de ce travail devra être partagé au niveau européen.

Projet de programme opérationnel :

	Court terme (6 mois)	Moyen terme (1-2 ans)	Long terme (5 ans)
Navire			
Modernisation des navires	Bilan énergétique pour les navires en plan de restructuration	Adaptation des coques actuelles sans augmentation de jauges	Développement de nouvelles formes de coques
Moteur	Bilan énergétique pour les navires en plan de restructuration	Adaptation de l'électro-diesel aux navires de pêche. Utilisation de biocarburants Bicarburations	Moteurs hybrides Piles à combustibles
Engins de pêche	Bilan énergétique pour les navires en plan de restructuration	Diminution de la traînée des chaluts : travail sur matériaux, géométrie, panneaux. Calcul des coûts/avantages des modifications d'engins	
Carburant	Dispositif de suivi des consommations en lien avec les activités	Généralisation des économètres et suivi des informations correspondantes	Etudes et développement de carburants alternatifs comme la pile à combustible – lien avec les autres industries
Additifs	Calcul des coûts/avantages de l'utilisation des additifs		
Biocarburant	Bilan des quantités de biocarburants disponibles et à quels prix	Calcul des coûts/avantages de l'utilisation des biocarburants	
HVP	Résultats de l'étude de faisabilité	- Création d'un banc d'essais et création de normes pour les huiles pour pouvoir assurer les moteurs - Expérimentation sur navires	Mise en place de circuits d'approvisionnement
Comportement			
Logiciels	Assurer l'adaptation du logiciel à l'ensemble des navires	Mettre en place des manuels et formation sur l'usage des économètres	Assurer un suivi des données
Autres		Réfléchir aux changements de réglementation sur les longueurs de navires, sur les règles sanitaires	

En outre, la ressource humaine est un enjeu important de l'avenir des pêches, qui justifie de renforcer les formations, de développer l'attractivité des métiers de la mer et de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes. Plus généralement, il faut maintenir et renforcer une image valorisante de la pêche comme élément constitutif de l'identité maritime de l'Union européenne, et comme garant à long terme du soutien apporté par la collectivité à ce secteur d'activité.

Par ailleurs, le manque de visibilité de l'activité à moyen terme est un élément majeur qui menace le fonctionnement et la performance des entreprises. La polyvalence et la diversité des métiers de la pêche, et par conséquent la diversité des produits débarqués, sont des conditions essentielles de la pérennité et de l'adaptabilité des entreprises aux aléas.

Enfin, éviter la « surpêche », sans « casser » des navires est un impératif pour conserver une filière (du navire au poissonnier) significative en tant qu'activité économique contribuant à un aménagement équilibré des territoires. Il s'agit ainsi d'assurer l'avenir des pêcheries, mais en utilisant des moyens de gestion alternatifs aux plans de sorties de flotte, souvent jugés inefficaces voir néfastes pour l'avenir des métiers.

2.2 L'importance du milieu marin pour l'utilisation durable de nos ressources marines

Les professionnels de la pêche et des élevages marins sont convaincus que la préservation de l'environnement marin est « la solution pour améliorer la compétitivité européenne, la croissance à long terme et l'emploi ». La pêche et l'aquaculture sont effectivement complètement dépendantes de la santé du milieu marin et de ce fait de la maîtrise en amont des pollutions terrestres et marines. La stratégie thématique pour l'environnement marin devra pleinement associer les professionnels de la pêche pour mettre en place des mesures efficaces et adaptées. Elle devra s'articuler à la Politique Commune des Pêches, ainsi qu'aux autres engagements et instruments politiques (Directive Cadre sur l'Eau, Recommandation Gestion Intégrée des Zones Côtières...). Les zones marines protégées peuvent être un outil de gestion de l'environnement marin, mais ne sont pas une fin en soi. Des objectifs et une gestion claire de ces zones en partenariat avec les acteurs socio-économiques concernés sont les garants de l'utilité et de l'efficacité de ces zones.

La proposition de la task force concernant l'introduction d'une évaluation des risques comme instrument d'élaboration des politiques est nécessaire pour permettre une meilleure mise en cohérence de ces politiques.

La ratification des conventions internationales concernant les systèmes antisalissure nuisibles sur les navires et celle portant sur les eaux de ballasts sont une nécessité.

Le livre vert souligne le fait qu'il convient d'encourager l'introduction des technologies indispensables de traitement des eaux de ballast, afin de limiter l'introduction d'espèces invasives. Il est bien entendu important de lutter contre la cause du phénomène mais il ne faut pas oublier de lutter contre la conséquence : la présence d'espèces invasives (exemple : ramassage des crépidules en Bretagne, espèce compétitrice en terme d'occupation d'espace et de disponibilité en nourriture).

Comment la politique maritime peut-elle contribuer à la conservation de nos ressources océaniques et de notre environnement ?

Cette politique devra permettre une régulation des usages et fixer les grandes orientations des différents secteurs d'activité.

Comment une politique maritime peut-elle servir les objectifs de la stratégie thématique sur le milieu marin ?

Elle doit s'assurer que les objectifs sectoriels sont compatibles avec une protection suffisante du milieu marin et devra anticiper les potentielles interactions néfastes des activités en encourageant des recherches interdisciplinaires sur l'impact des décisions sectorielles sur le milieu marin.

Comment utiliser au mieux l'évaluation des risques en vue d'améliorer la sécurité en mer ?

2.3 Rester à la pointe des connaissances et de la technologie

Le CNPMM soutient l'idée que la science et la recherche liées au milieu marin constituent un des piliers de la future politique maritime européenne. La coordination et la coopération doivent effectivement être améliorées. Avant la mise en place d'un Centre européen d'excellence en connaissance de la mer et des océans, il convient sans doute de faciliter le rapprochement des organismes de recherche nationaux qui sont souvent de grande qualité. L'organisation de Conférences régulières pour partager le savoir, ainsi que la création d'un portail internet sur les recherches marines seraient sans doute des outils utiles pour le partage de la connaissance et l'émulation de la recherche et des partenariats.

Comment élaborer une stratégie européenne de recherche liée au milieu marin nous permettant d'approfondir nos connaissances et de promouvoir les nouvelles technologies ?

Le partage de la connaissance est une donnée essentielle du problème. Il convient donc au travers des Programmes Cadres de Recherche d'encourager la création d'outils de partage de connaissances et de soutenir les projets incluant de forts partenariats.

La stratégie européenne de recherche liée au milieu marin ne doit pas être isolée des problématiques socio-économiques des activités maritimes, telles que la pêche. En effet, l'objectif du livre vert est de créer des synergies entre les différentes politiques sectorielles et intersectorielles maritimes. Or, dans ce chapitre consacré aux connaissances et à la technologie, il n'apparaît pas que la recherche accorde une quelconque importance aux aspects socio économiques des activités maritimes pourtant essentiel.

Faut-il établir un réseau européen de recherche sur le milieu marin ?

Ce réseau apparaît nécessaire pour être le soutien et permettre le suivi d'une politique maritime à l'échelle européenne.

Quelle doit-être la participation des parties concernées ?

Les professionnels de la pêche peuvent contribuer à ce réseau par leur connaissance unique du milieu marin et leur savoir-faire. Pour exemple, les chaluts récupérateurs de pollution marine (chalut thomsea, voir fiche dépollution du document Relations pêche et environnement ci-joint) ont été développés par un professionnel de la pêche. Les professionnels pourront également participer à ce réseau comme « veilleur des mers » grâce à leur observation continue des océans, ils sont souvent les premiers témoins et les premières victimes des pollutions marines.

2.4 L'innovation dans un contexte évolutif

Le transport de l'énergie par des voies maritimes qui devront être sécurisées offre effectivement des possibilités non négligeables. Cependant, les professionnels de la pêche sont très inquiets de l'impact des accidents sur le milieu marin. Le renforcement des mesures de prévention et tout le travail des différents « paquet Erika » doivent s'appliquer au plus vite. La surveillance des pollutions doit également être accrue et les moyens de dépollutions et d'actions rapides développés.

Quelles sont les autres mesures que l'UE doit prendre pour limiter les effets du changement climatique sur le milieu marin et pour s'y adapter ?

Comment promouvoir et mettre en œuvre des technologies innovantes de production d'énergie renouvelable en mer ?

Le développement d'énergie renouvelable en mer est attrayant, toutefois certaines technologies comme l'éolien peuvent se développer à terre avec des coûts d'entretien moindre. Il ne faudrait pas déplacer en mer où l'espace « semble vide » les technologies qui posent des problèmes d'accueil à terre.

Le développement des énergies renouvelables en mer est une piste à développer, mais en concertation étroite avec les professionnels de la pêche. Le choix des sites doit être acceptable par tous et doit minimiser d'une part l'impact négatif que ces énergies pourraient avoir sur les écosystèmes par la mise en place d'infrastructures lourdes et d'autre part les conséquences en terme de pertes de zones de pêche pour les professionnels.

Comment accroître l'efficacité énergétique et diversifier les carburants dans le secteur des transports maritimes ? et des pêches maritimes ? cf. tableau du 2.1.

Quels sont les moyens à mettre en œuvre pour concrétiser les avantages potentiels de la biotechnologie bleue ?

2.5 Développer le savoir-faire maritime de l'Europe et promouvoir l'emploi durable dans le secteur maritime

Il est nécessaire qu'une attention particulière soit accordée au secteur de la pêche lors de la réforme des réglementations concernant les conditions de travail à bord des navires. Une cohérence devra être trouvée entre ces réglementations et celles prises pour la gestion des ressources dans le cadre de la PCP. Il n'est pas cohérent de chercher l'amélioration de la sécurité à bord des navires de pêche et de ne pas permettre le renouvellement de l'outil de production. Cette contradiction est également valable entre la volonté de protéger l'environnement et l'interdiction de construire des bateaux neufs moins polluants. De même, l'obligation faite aux navires d'utiliser des pingons (répulsifs acoustiques à cétacés, règlement 812/2004) dont l'utilisation engendre des risques importants pour les équipages : casse des pingons au virage et au filage (provoquant des éclats tranchants), déstabilisation des membres d'équipage lors de certaines manœuvres de ces pingons, présente des incohérences... Les obligations en termes de balisage des engins de pêche non compatibles avec la garantie de stabilité des navires de pêches relèvent de la même ambiguïté. Le Comité Consultatif Régional des Eaux Occidentales Nord dont le CNPME est membre a déjà à plusieurs reprises pris position à ce sujet. Ces incohérences vont à l'encontre des initiatives nationales, locales et privées.

Comment inverser le recul du nombre d'européens embrassant certaines carrières maritimes, assurer la sécurité des emplois et les rendre attractifs ?

Comment améliorer les conditions de travail, les salaires et la sécurité tout en garantissant la compétitivité sectorielle ?

Comment assurer la qualité de l'enseignement, de la formation et de la délivrance des brevets ?

Il est nécessaire de garantir une formation de qualité offrant des passerelles. Les entreprises maritimes doivent être en bonne santé pour garantir des revenus attractifs. Le secteur de la formation doit être en lien constant avec la profession et assurer ainsi des échanges de savoir faire à un niveau européen et international. Il est probable aussi qu'une opération « vérité » des salaires soit nécessaire pour extraire le secteur de la pêche d'une image d'Épinal misérabiliste.

2.6 Formation de clusters

Quel rôle les clusters maritimes peuvent-ils jouer dans l'accroissement de la compétitivité, notamment celle des PME, dans le renforcement de l'attrait des emplois maritimes et dans la promotion d'une certaine identité maritime ?

Les clusters ont un rôle essentiel de partage de connaissances et de dynamisme du secteur. Ils permettent des rassemblements et la force de l'union des différents secteurs maritimes ouvrent

des portes à des entreprises qui n'auraient pas pu, au vu de leur poids économique ou de leur contact limité, réaliser certaines actions. Le rôle fédérateur des clusters est à encourager. Son pouvoir de lobbying est déjà démontré. Ces clusters doivent aussi faciliter la compréhension et la discussion entre les différents acteurs et bénéficiaires de l'activité maritime.

Comment l'Union peut-elle favoriser les synergies entre des secteurs connexes ?

Ces synergies pourraient être favorisées par l'organisation de séminaires de rencontres, qui ne soient toutefois pas des discussions de salons mais débouchent sur des plans opérationnels.

A l'image d'Assises régionales de la pêche ou des forums départementaux sur l'élaboration d'une charte des espaces côtiers comme réalisés en Bretagne, il serait intéressant d'encourager cette démarche dans une optique transnationale, en raisonnant en termes de « zones » où coexistent divers usages.

2.7 Cadre réglementaire

Comment le cadre réglementaire de l'économie maritime pourrait-il être amélioré afin d'éviter des effets inopinés et adverses sur les objectifs maritimes ?

Les impacts de chaque politique devrait être systématiquement évalué et les effets croisés estimés.

Par ailleurs, comme indiqué précédemment, les professionnels soutiennent les propos de la commission sur la nécessité d'une stabilité de l'encadrement réglementaire et regrettent que la Politique Commune des Pêches ne remplissent pas cette condition pourtant nécessaire à une vision à long terme pour les entreprises (négociation annuelle des possibilités de pêche, TAC, quotas...).

De quels volets sociaux de la législation communautaire est-il encore justifié d'exclure le secteur maritime ? Faudrait-il encourager la mise en œuvre de nouveaux instruments juridiques spécifiques concernant les conditions d'emploi dans le secteur maritime ?

Comment la réglementation de l'Union en matière de sécurité peut-elle être simplifiée tout en maintenant des normes élevées ?

Dans quelle mesure les incitations économiques, l'autorégulation et la responsabilité sociale des entreprises peuvent-elles compléter la réglementation établie par les pouvoirs publics ?

Quelles sont les nouvelles actions que l'Union doit entreprendre pour remédier aux insuffisances des pavillons ne respectant pas les normes et pour encourager l'immatriculation des navires aux registres européens ?

Faudrait-il instaurer un registre communautaire facultatif ? Quelles conditions et incitations devrait-on prévoir ?

L'aspect social n'est malheureusement évoqué que rapidement et quasiment uniquement sous l'angle du transport maritime et des conditions de travail, de formation... Très peu de choses sont dites sur les solutions qui pourraient être apportées aux grandes difficultés créées par les coûts plus bas dont bénéficient les opérateurs extérieurs, ni sur celles créées par une absence d'harmonisation entre les pays européens et entre le commerce et la pêche.

La création d'un pavillon européen pour la pêche est une option potentielle. Toutefois, cela nécessiterait en amont une réflexion approfondie de l'impact de la création d'un tel pavillon sur les quotas et l'harmonisation sociale entre les différentes Etats membres. Cette réflexion devrait présenter de sérieux gages tant au niveau économique que social.

De quelle façon faire évoluer la politique commune de la pêche pour qu'elle remplisse son objectif de pêche durable ?

Une meilleure PCP pourrait être mise en place en cherchant à :

- mener une politique basée sur des autorisations de pêche (TAC et licences) fixées de façon pluriannuelle : cela donnerait de la visibilité aux entreprises et permettra une gestion à long terme ;
- renforcer les contrôles : des contrôles efficaces, équitables et transparents ;
- assurer une meilleure participation des professionnels pour un meilleur dialogue entre pêcheurs, scientifiques et environnementalistes.

La revue préparée du règlement mesures techniques (850/98) et le travail de simplification annoncée par la commission sont des opportunités à saisir. Il convient de se fixer des objectifs clairs par rapport au concept de rendement maximum durable (MSY). Les professionnels proposent l'approche suivante :

Plutôt que de définir une valeur cible de mortalité par pêche correspondant à F_{msy} , il est préférable de définir un intervalle de mortalité par pêche dans lequel on peut considérer une pêcherie comme proche de la Production Maximale Equilibrée du point de vue biologique. L'optimum pour la pêcherie sera alors atteint dans cet intervalle pour la ou les valeurs de mortalité par pêche permettant d'optimiser les résultats socio-économiques de la pêcherie (logiquement, cet optimum ne peut se trouver en dehors des valeurs de la mortalité par pêche pour lesquelles l'exploitation n'est pas durable).

La cible dépend donc de la profession. Du point de vue de la gestion, la cible devient alors l'intervalle ou la valeur supérieure de celui-ci (qu'il reste à définir, une première approximation grossière en supposant que F_{max} représente la médiane de l'intervalle et en analysant les paramètres connus des principaux stocks, serait de prendre la moyenne entre F_{max} et F_{pa}). Cette approche reste compatible avec la déclaration de Johannesburg [\[voir annexe 2 sur la gestion à long terme préconisée par le CNPMM\]](#).

La profession souhaite que le règlement mesures techniques n'inclue pas de mesure de gestion de l'effort de pêche, ni aucune mesure prise dans le cadre de la restauration de certains stocks (de telles mesures ne doivent que s'ajouter ou se substituer temporairement aux mesures en place jusqu'au rétablissement du stock). Elle considère également que les mesures de conservation et de restauration de l'environnement doivent être séparées car elles répondent à d'autres objectifs que la gestion des pêches. Les professionnels français préfèrent que soit élaboré un règlement mesures techniques simplifié définissant les bases de la gestion par les mesures techniques, son champ d'application, ses objectifs et les mesures d'ordre général auquel pourront ensuite être ajoutés des règlements mesures techniques spécifiques par pêcherie. Figureraient par exemple dans le règlement cadre la définition des tailles minimales, la liste des engins soumis aux mesures techniques, les conditions d'utilisation de dispositifs de sélectivité. En revanche, les mesures propres à chaque métier, les maillages, les caractéristiques des dispositifs et les pourcentages d'espèce cible pourraient être précisés dans les règlements par pêcherie. Cette approche serait compatible avec des plans de gestion à long terme. La spécificité des techniques utilisées dans les différentes pêcheries de l'Union européenne a déjà obligé la Commission à créer des régions dans les règlements 850/98. Les stocks sont également délimités par les zones CIEM. Enfin, la politique de la pêche de la commission se veut de plus en plus régionale comme le prouve la mise en place des comités consultatifs régionaux (CCR). Une meilleure cohérence entre ces différentes régionalisations au niveau des mesures techniques ne peut qu'être souhaitée. A ce titre, l'approche par pêcherie permettrait de maintenir des différences de maillages entre le sud et le nord, différences dues à des écosystèmes différents (donc des compositions de capture différentes). Par ailleurs, cette régionalisation faciliterait la participation des professionnels à la prise de décision.

Concernant les mesures environnementales, il paraît nécessaire également que les instruments de la PCP incitent financièrement les professionnels à prendre de telles mesures. Leur participation dans le cadre des choix de création d'Aires Marines Protégées (AMP) doit

également être garantie par les politiques environnementales de l'Union mais aussi au sein de la PCP pour les AMP dont le rôle sera d'être un outil de gestion des pêches.

3. Maximiser la qualité de vie dans les régions côtières

3.1 L'attrait croissant des zones côtières en tant que lieu de vie et de travail

Comment peut-on maintenir la qualité de vie dans les régions côtières européennes tout en continuant d'accroître revenus et emplois durables ?

Pour maintenir une bonne qualité de vie des zones côtières, il convient d'assurer le dynamisme du tissu social et économique auquel contribuent les activités traditionnelles comme la pêche. La fixation d'une forte valeur ajoutée par la vente locale de la production et les savoir-faire de transformation doit être un objectif.

Quelles sont les données nécessaires à la planification dans les régions côtières ?

Un recensement des activités économiques et de leur importance socio-économique (nombre d'emplois directs et indirects, chiffre d'affaires des entreprises...) est nécessaire. Mais il convient également de renforcer la connaissance des écosystèmes côtiers : qualité des masses d'eaux (suivi dans le cadre de la DCE et de la future Stratégie marine européenne) et identification des sources de pollution, connaissance des habitats, de l'hydrodynamisme et des espèces présentes (besoin de compléter les inventaires existants). L'importance de la fréquentation touristique est aussi une donnée à prendre en compte. La valeur patrimoniale des écosystèmes côtiers de chaque zone devra aussi être évaluée. De la même manière, la valeur non marchande de certaines activités traditionnelles (importance de leur présence pour l'image du territoire ou pour la culture...) serait une donnée intéressante à recueillir. Des études spécifiques devraient être mises en place.

3.2 S'adapter aux risques côtiers

Que faut-il faire pour réduire la vulnérabilité des régions côtières aux risques liés aux inondations et à l'érosion ?

La connaissance du fonctionnement des milieux est nécessaire pour anticiper les risques, encore une fois encourager la recherche à ce niveau est un besoin crucial. Par ailleurs, les aménageurs doivent désormais changer d'optique, les politiques de lutte contre la mer ont montré leurs limites (rupture de digues, infrastructures ayant entraîné une modification de l'hydrodynamisme et parfois une amplification des phénomènes d'érosion ou un simple déplacement du problème quelques kilomètres plus loin). Il convient désormais d'essayer de mieux comprendre les évolutions environnementales et de s'y adapter. L'utilisation de la loi littorale (loi 86-2 du 3 janvier 1986) est un garde-fou important à préserver. L'urbanisation du littoral doit être contrôlée et l'application de cette loi est essentielle. Cette loi pourrait-elle servir d'outil de réflexion, d'exemple pour la protection du littoral aux autres pays européens ?

Comment doit-on renforcer la coopération au sein de l'Union pour que les catastrophes naturelles soient prises en charge comme il se doit ?

Comment assurer une meilleure surveillance de nos rivages et de nos eaux côtières pour faire obstacle aux menaces d'origine humaine ?

La coopération au sein de l'Union peut se faire au sein d'organismes existants : l'Agence européenne pour la sécurité maritime peut permettre cette coordination si on lui donne les moyens et les compétences pour le faire. Le déblocage de fonds pour assurer une surveillance accrue de nos océans doit être une priorité dans le cadre d'une politique maritime européenne. Les pêcheurs professionnels pourraient contribuer à la surveillance des océans et leur rôle d'observateurs devrait être reconnu dans le cadre de la politique maritime européenne. Les initiatives de lutte contre les pollutions dans lesquelles s'engagent les professionnels doivent

être soutenues. Pour mémoire, lors de la catastrophe de l'Erika et du Prestige, les pêcheurs français se sont mobilisés pour la récupération des boulettes et des nappes d'hydrocarbures. Ainsi, il convient de prévoir au niveau européen la formation des professionnels de la pêche et des aquaculteurs, disposant également de moyens nautiques à ce type de lutte et d'assurer financièrement leur mobilisation. Une attention particulière doit impérativement être portée à la toxicité et aux risques engendrés par les produits polluants. Ces risques incitent à bannir l'amateurisme et au contraire professionnaliser la récupération en mer et aussi avec les pêcheurs à pied à terre.

3.3 Développer le tourisme côtier

Comment soutenir efficacement l'innovation dans le domaine des services et produits liés au tourisme côtier ?

Quelles mesures spécifiques encourageant le développement durable ?

Les activités traditionnelles des zones côtières doivent être associées au développement touristique et en être un maillon central. Elles ne doivent pas être opposées au tourisme lié à la navigation de plaisance ou au développement de marinas. Ces activités sont complémentaires et non antagonistes et permettent d'assurer un équilibre du littoral. Le savoir-faire des populations littorales est à promouvoir et à « faire savoir ». L'information et le partage de la connaissance sont une condition du respect mutuel.

Par ailleurs, si la diversification des produits et services touristiques procure de multiples avantages, dont l'existence d'autres sources de revenus pour les anciens pêcheurs des collectivités côtières, elle peut également concerner les pêcheurs en activité en constituant un complément de revenus.

3.4 Gestion de l'interface terre/mer

Comment faire de la GIZC un succès ?

Le succès d'une GIZC réussie se mesure à la place et à l'implication des acteurs des zones côtières dans ses projets. Des moyens financiers doivent être fournis pour assurer une participation active de tous les acteurs. La concertation nécessaire à ce type d'action est coûteuse en temps et il est aisé d'imaginer la difficulté pour des professionnels de la pêche de part la nature de leur activité de pouvoir participer aux réunions nécessaires à ce dialogue.

Des projets concrets ayant des retombées positives en terme économiques ou de qualité de vie pour les populations locales seront le garant de l'avancée de ces projets.

Une dimension importante à prendre en compte dans la GIZC est le lien entre bassin versant et zones côtières. Cette dimension n'est pas suffisamment mise en avant dans le livre vert. Les activités s'exerçant sur le bassin versant des cours d'eaux ne sont pas sans incidence sur la qualité des eaux douces et par voie de conséquences sur les eaux estuariennes et côtières. Les pollutions du bassin versant auront un impact sur l'état de santé des écosystèmes côtiers. Les activités de pêche et d'élevages marins sont ainsi très dépendantes des politiques de protection de l'environnement qui s'appliquent directement sur les zones côtières mais aussi sur les bassins versants des cours d'eau. La politique de l'eau notamment doit prendre en compte l'impact de ses orientations sur le milieu marin. La Directive Cadre sur l'Eau a posé les bases du lien à considérer entre les eaux douces et les eaux marines. Il s'agit désormais que l'ensemble des politiques publiques (y compris la politique maritime européenne) prennent en considération les conséquences sur les écosystèmes côtiers et estuariens des décisions prises plus en amont.

Comment l'Union Européenne peut-elle assurer au mieux le développement continu et durable de ses ports ?

Quel rôle les centres régionaux d'excellence maritime peuvent-ils jouer ?

L'avenir et le développement de la filière pêche dans le cadre de l'aménagement du territoire repose entre autres sur :

- des aides aux investissements dans les ports pour améliorer la qualité du produit et des services.
- une mise en réseau des ports de pêche, au niveau régional : réseau inter-créées pour la commercialisation,
- maintien des places de référence par le renforcement et l'amélioration de la productivité au moment de la mise en vente, par le maintien des volumes en créant une force logistique et commerciale collective,
- des aides aux équipements portuaires pour respecter la DCE,
- une formation des personnels portuaires pour répondre aux exigences réglementaires : Ecole Nationale de Commercialisation des Produits de la Mer (Innomer).

Par ailleurs, concernant les centres régionaux d'excellence maritime, le Pôle Mer français Bretagne – PACA associe, dans la filière maritime, des grandes entreprises, PME, laboratoires publics et privés, Universités et grandes écoles implantés en Bretagne.

Leur ambition : développer, à partir de technologies-clés, les produits et services innovants qui feront la différence sur les marchés internationaux et créeront des activités et des emplois. Pour se faire, le Pôle Mer, pôle de compétitivité à vocation mondiale doit également avoir les moyens de faciliter le financement de projets innovants de tailles diverses.

4. Des outils pour gérer nos interactions avec les océans

4.1 Données au service d'activités multiples

La proposition de créer un réseau européen d'observations et de données du milieu marin est à soutenir. Le renforcement des organismes existants régionaux et nationaux seraient utiles à la consolidation des données collectées et mises à disposition. La création d'un secrétariat permanent assurant une coordination entre les différentes directions de la commission européenne et se faisant le relai européen entre les organismes nationaux et régionaux est une proposition intéressante. Les compétences dans le domaine maritime étant assez dispersées, la coordination ne serait pas du luxe... Le travail interministériel réalisé en France par le Secrétariat général de la mer peut inspirer la création d'une structure européenne.

Sur quelles bases élaborer un Atlas européen des mers ?

Comment établir, gérer et financer à long terme un réseau européen d'observations et de données du milieu marin ?

Convient-il de mettre en place, pour les eaux côtières de l'Union européenne, un réseau global regroupant les systèmes actuels et futurs de suivi des navires ?

Quelles sources de données ce réseau devrait-il utiliser, comment celles-ci seraient-elles intégrées et à qui s'adresserait-il ?

Avant de mettre en place un réseau quelconque, il faut recenser et évaluer les réseaux actuels existants au niveau national. Cette étape pourrait aussi permettre d'harmoniser les données, les pratiques en s'inspirant de l'existant. Par exemple, pour la pêche, il existe déjà un système de surveillance des navires par voie satellitaire qui met en collaboration les différents pays. Au niveau scientifique, plusieurs systèmes d'information géographique (SIG) ont été développés ou sont en cours de développement.

4.2 Aménagement de l'espace pour une économie maritime en expansion

Quels sont les principes et mécanismes qui doivent sous-tendre les systèmes d'aménagement de l'espace maritime ?

Comment rendre compatibles les systèmes d'aménagement des espaces terrestres et maritime ?

L'application réelle des principes de GIZC devrait permettre un aménagement concerté de l'espace maritime. Il convient cependant de ne pas multiplier les structures de décision et s'appuyer sur la participation des structures existantes avec pour arbitre les Etats membres. Cet aménagement doit relever des Etats membres, mais l'Union européenne pourrait se doter d'un cadre d'action communautaire posant les grands principes de cet aménagement et assurant une concertation et une coordination des Etats membres lorsque les choix d'aménagement ont un impact sur un écosystème partagé ou sur les activités d'un autre Etat membre.

Un écueil à éviter est d'appliquer en mer les systèmes de planification spatiale adopté à terre. En mer, les activités se succèdent et une même zone peut accueillir différents usages au cours d'une même journée ou à des périodes de l'année différentes. La planification spatiale risque d'aboutir à l'expropriation des activités les moins sédentaires (comme la pêche), ce qui va à l'encontre des recommandations sur la Gestion Intégrée des Zones Côtières. Il convient de mentionner toutefois que certaines activités maritimes restent incompatibles sur une même zone comme l'extraction de granulats et la pêche au chalut.

4.3 Tirer un parti optimal du soutien financier en faveur des régions côtières

Comment les instruments financiers de l'Union européenne peuvent-ils contribuer de manière optimale à la réalisation des objectifs de la politique maritime ?

Le Fonds Européen pour la Pêche (FEP) semble par ailleurs être un instrument pertinent permettant la réalisation des objectifs de la politique maritime. Chaque Etat membre, via la rédaction de son Plan Stratégique National et de son Programme Opérationnel, a pu orienter les aides octroyées par le fonds afin d'atteindre les objectifs fixés.

Pour ce qui est du soutien financier en faveur des régions côtières, le FEP apporte deux nouveautés comparé à l'IFOP (instrument financier de la période 1999-2006), à savoir : des aides particulières pour la petite pêche côtière et un axe entièrement dévolu à la gestion durable des zones de pêches (à l'image des programmes LEADER).

Par ailleurs, la gestion régionale de certaines mesures du FEP permettra sans doute une meilleure adaptation aux spécificités régionales.

Le FEP doit permettre de renforcer le soutien à l'ensemble des organisations professionnelles du secteur de la pêche maritime, trop fragiles financièrement pour fonctionner efficacement, et notamment au regard de l'ambition de la Commission européenne de mettre en œuvre une véritable politique maritime.

De meilleures données sur les régions côtières et sur les activités maritimes sont-elles nécessaires ?

Comment la politique maritime devrait-elle être prise en considération dans les discussions relatives au prochain cadre financier de l'Union européenne ?

L'amélioration de données disponibles sur les zones côtières est évidemment nécessaire. La recherche sur les écosystèmes côtiers et les observatoires sur les activités maritimes sont à encourager et leur mise en place devrait être facilitée dans toutes les régions côtières. Un réseau européen d'observatoires côtiers pourrait être créé et soutenu financièrement par les instruments financiers européens pour leur mise en place et leur fonctionnement.

Au vu des enjeux identifiés dans ce livre vert, il apparaît que la politique maritime devra être considérée comme un enjeu prioritaire dans le cadre financier européen. Elle devrait contribuer à offrir un cadre de vie de qualité pour les populations locales (dynamisme de l'économie littorale, équilibre entre préservation de l'environnement et développement économique, protection des écosystèmes et de la culture des zones côtières...) et pour les populations profitant de ces régions dans le cadre de leurs activités de loisirs (tourisme...).

5. Gouvernance maritime

5.1 Elaboration des politiques au sein de l'Union Européenne

Comment mettre en œuvre une approche intégrée des affaires maritimes dans l'Union Européenne ? Sur quels principes devrait-elle se fonder ?

Est-il opportun d'organiser une conférence annuelle sur les bonnes pratiques dans le domaine de la gouvernance maritime ?

Le partage d'expérience dans ce domaine est toujours intéressant. Cette conférence pourrait être l'occasion de dresser un bilan avec les acteurs du monde maritime de la recommandation sur la GIZC. L'expérience tirée des CCR (Comités Consultatifs Régionaux des pêches) pourrait aussi être exploitée. Le choix des unités des gestions, des zones géographiques est important et la définition d'unité géographique de gestion permet d'impliquer au meilleur niveau l'ensemble des acteurs de la mer.

5.2 Activités des Etats pratiquées en mer

Comment l'Union européenne peut-elle contribuer à accroître la cohérence, la rentabilité et la coordination des activités des autorités publiques réalisées dans ses eaux côtières ?

Est-il opportun de mettre en place un service de garde-côtes européens ? Quelles seraient sa mission et ses fonctions ?

Le problème de l'application égalitaire de la législation et des sanctions équitables entre Etat est un problème important. Les discriminations engendrées par ces différences d'application attisent les conflits entre acteurs de la mer. C'est pourquoi le CNPMM s'était déjà positionné pour soutenir la mise en place d'un corps de gardes côtes européens et encourage à une mise en place rapide. Ce corps devrait être chargé entre autre du contrôle des pêches, avec la disparition progressive de la subsidiarité en matière de contrôle des pêches, sources de nombreuses inéquités.

Pour quelles autres activités conviendrait-il de créer un espace maritime européen commun ?

Les politiques énergétiques en mer demanderaient un encadrement à l'échelle européenne. Les activités en mer sont exercées sur les mêmes zones par des acteurs de nationalité différentes. Les choix d'implantation d'énergies en mer (éolien, hydroliennes...) auront des conséquences sur les navires de tout pavillon fréquentant habituellement des zones. Les extractions de granulats nécessiteraient également un encadrement communautaire. Pour reprendre l'exemple des permis d'extractions délivrés en Manche par le Royaume-Uni, ceux-ci concernent des zones de pêche de navires français. Le dialogue et l'encadrement présentent donc un intérêt certain à se situer à l'échelon européen.

5.3 Des règles internationales pour des activités mondiales

Comment l'Union Européenne peut-elle user au mieux de son influence dans les instances maritimes internationales ?

Une consultation et une coordination efficace des Etats membres en amont des grands rendez-vous internationaux sont un préalable incontournable. L'administration européenne doit s'appuyer sur les Etats membres qui la constituent. Une récente expérience cuisante dans le secteur des pêches au sein d'une réunion de la Convention Internationale pour la Conservation des Thonidés a montré l'importance d'une réelle concertation.

L'Union européenne se doit d'être présente en force à toutes les réunions des instances maritimes internationales et se présenter comme un leader dans la préparation de rapport préfigurant l'évolution des orientations et législations adoptées au sein de ces instances. Des

experts désignés par les différents pays maritimes de l'Union devraient faire partie des groupes de réflexion préparant ces rapports pour assister les fonctionnaires de la commission.

La Communauté européenne doit-elle adhérer à davantage d'organisations maritimes multilatérales ?

L'adhésion de l'Union Européenne à l'Organisation Maritime Internationale est une donnée importante pour le rôle que l'Europe veut se donner dans le domaine maritime.

La convention sur la gestion des eaux de ballasts et les sédiments des navires est une convention importante pour la protection de l'environnement marin.

Quelles actions l'Union européenne doit-elle mener en vue de renforcer les efforts internationaux de lutte contre la pêche illégale, non réglementée et non déclarée ?

Les professionnels de la pêche soutiennent pleinement l'ensemble des initiatives proposées pour lutter contre la pêche illégale, non réglementée et non déclarée. Dans ce cadre, il convient effectivement de renforcer les systèmes de suivi des navires, les compétences des Organisations Régionales de Pêche pourraient effectivement être étendues en ce sens. De nouvelles ORP devraient être créées pour les zones géographiques non réglementées.

Par ailleurs, l'Union doit prévoir de fortes sanctions pour les navires européens pratiquant de la pêche illégale. Un renforcement de la surveillance des zones à risques doit être mis en place (action des gardes côtes européens ?). L'Union doit également s'engager pour aider les pays en développement à se doter de systèmes de surveillance de leurs côtes adaptés. Une piste de travail pourrait être d'étendre les accords régionaux conclus en matière de lutte contre les trafics de stupéfiants, armes... au secteur de la pêche afin de faciliter les procédures d'arraisonnement des navires en haute mer ?

Comment l'Union européenne peut-elle utiliser sa politique extérieure en vue de favoriser une concurrence équitable pour tous les acteurs de l'économie maritime mondiale et d'encourager l'adoption de pratiques et politiques maritimes durables par les pays tiers ?

5.4 Prise en compte des réalités géographiques

Quelles sont les particularités régionales dont il convient de tenir compte dans les politiques maritimes de l'Union européenne ?

Comment intégrer davantage les questions maritimes dans les politiques de voisinage et de développement de l'Union européenne ?

Sur l'ensemble des eaux européennes, il existe des écosystèmes marins très diversifiés. Une approche au niveau des régions marines paraît adaptée à la prise de décision et facilitera la participation des usagers. Au niveau de la pêche, cette régionalisation par grandes unités géographiques existe déjà en partie : création des Comités Consultatifs Régionaux, existence d'Organisations Régionales de Pêches (ex : NEAFC, North East Atlantic Commission).

Les régions ultrapériphériques de l'Europe (Départements d'Outre-Mer pour la France) sont également à considérer de manière particulière. Les enjeux et coopérations bilatérales sont largement différents de celles de l'Atlantique ou de la mer du Nord, de part notamment les caractéristiques des écosystèmes, l'insularité des terres et la diversité des pays bordant ces zones.

Les particularités de la mer Méditerranée devront aussi être prises en compte et les politiques maritimes coordonnées avec les pays tiers de l'Afrique du Nord. Pour la gestion des pêches, il existe déjà un partenariat entre l'Union Européenne et les autres pays du bassin méditerranéen, tant au niveau des professionnels eux-mêmes par l'intermédiaire de l'organisation MEDISAMAK, qu'au niveau scientifique et administratif via la CGPM (Commission Générale des Pêches de la Méditerranée).

6. La réappropriation du patrimoine maritime européen et la réaffirmation de l'identité maritime de l'Europe

Quelles mesures l'Union européenne doit-elle prendre pour soutenir le patrimoine maritime ainsi que les activités pédagogiques en la matière, et contribuer à l'émergence d'un sentiment d'identité maritime ?

La communication envers le grand public, ciblée notamment sur les jeunes et les étudiants, peut aider à sensibiliser la population à l'importance du patrimoine maritime européen et à contribuer à leur faire connaître. L'édition de supports pédagogiques sur la mer en Europe : sa biodiversité, son poids économique et sa fragilité, à diffuser dans les écoles pourrait accompagner l'initiative existante de la journée mondiale de l'océan. L'Union européenne pourrait encourager financièrement un programme d'échange pour les écoles (primaires, collèges et lycées) sur le thème maritime, associer des voyages linguistiques au thème maritime.

Les échanges entre universités européennes dans le domaine des sciences et du droit maritime serait une initiative intéressante. Un programme du type Socrates/Erasmus « mer » pourrait être mis sur pied.

7. L'étape suivante : le processus de consultation